



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## *Compte rendu*

LUNDI 25 JANVIER 2016 A 20H00  
*Salle des fêtes- Commune de Moissieu sur Dolon*

## ORDRE DU JOUR

1.	Culture – livre Carlos BOSSOUVI .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>II-</b>	<b>BATIMENTS.....</b>	<b>5</b>
2.	Gendarmerie – point d’avancement des travaux.....	5
<b>III-</b>	<b>TOURISME .....</b>	<b>6</b>
3.	Camping – bilan de la saison 2015 .....	6
<b>IV-</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>7</b>
4.	Fusion – amendement.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.	Désignation d’un représentant à la commission locale de l’eau .....	7
6.	Convocation des conseils communautaires .....	7
7.	Planning bureaux et conseils communautaires 2016 .....	8
<b>V-</b>	<b>INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....</b>	<b>8</b>

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE –  
LUNDI 25 JANVIER 2016**

DELEGUES TITULAIRES	COMMUNE	Présent	Absent/ Excusé	SUPPLEANT	Présent
M. Christian NUCCI	BEAUREPAIRE	X			
M. Philippe MIGNOT			Pouvoir		
M. Jean-Claude LEBEAU		X			
Mme Colette BENISTANT		X			
Mme Monique GUILLAUD-LAUZANNE		X			
M. Yannick PAQUE				X	
M. Alain BERHAULT		X			
Mme Béatrice MOULIN MARTIN		X			
M. Jean Claude SCHMIT		X			
Mme Michelle TARNAUD				Pouvoir	
Mme Stéphanie BOISAUBERT	BELLEGARDE POUSSIEU	X			
M. Gilbert PERROT		X			
Mme Elisabeth TYRODE	CHALON	X		Agnès VERCOUSTRE	
M. Jacques GARNIER	COUR ET BUIS	X			
M. Philippe ORSINGER		X			
M. Patrick DURAND	JARCIEU	X			
Mme Nadège CHANAUX				X	
M. Christian FANJAT	MOISSIEU SUR DOLON	X			
Gilbert MANIN				Pouvoir	
M. Jean-Paul MONTAGNIER	MONSTEROUX-MILIEU	X			
M. Denis MERLIN		X			
M. Stéphane CARRAS	MONTSEVEROUX	X			
M. Etienne MAUGICE		X			
Mme Claude NICAISE	PACT	X			
M. Bernard OGIER		X			
M. Jean-Luc DURIEUX	PISIEU		X	Murielle GRIFFET	X
Mme Mireille BOUVIER	POMMIER DE BPE		Pouvoir		
Bernard COUDERT		X			
Mme Angéline APPRIEUX	PRIMARETTE	X			
M. Jean Louis DELAY		X			
Mme Sylvie DEZARNAUD	REVEL TOURDAN	X			
M. Lionel POIPY		X			
M. Gérard BECT	ST BARTHELEMY	X			
Mr Bruno DANNONAY				X	
M. Axel MONTEYREMAR	ST JULIEN DE L'HERMS	X		Gille SIVIGNON	

Monsieur Christian FANJAT, Maire, accueille les membres du Conseil et laisse la parole au Président, lequel donne lecture du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2015.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La séance peut débuter.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter le changement d'ordre des points à aborder, Mme DEZARNAUD devant s'absenter pour participer à une autre réunion.

## I- CULTURE - PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Sylvie DEZARNAUD

### 1. Appels à projets Culture et patrimoine pour l'année 2016

La diffusion de l'appel à projets pour les associations du territoire est prévue fin janvier (à compter du 22) pour des réponses attendues début mars 2016.

Les subventions sont versées à l'issue des opérations, selon les bilans financiers fournis.

Les modalités d'attribution de subvention seront ré étudiés par la commission Culture Patrimoine, suite au bilan 2015.

Les modalités/ critères seront explicités aussi précisément et clairement que possible dans le document d'information sur l'appel à projets, pour permettre aux associations d'anticiper leur gestion financière.

La commission Culture Patrimoine s'est tenue le 18 janvier aux termes de laquelle il en ressort :

- L'appel à projet est lancé autour des critères prioritaires suivants :
  - au moins deux associations ou une commune et une association doivent se mobiliser autour du projet
  - le siège social des associations doit être établi sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire ou doit être en résidence avérée sur le territoire depuis 2 ans minimum
  - Le projet doit avoir un rayonnement intercommunal
  - Le logo de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire ainsi que les associations / communes partenaires doivent figurer sur tous les supports de communication
  - Une même association/commune ne peut être présente sur plus de 2 projets
- Mentions particulières :
  - La commission Culture et Patrimoine accordera une attention toute particulière aux projets conduits par des associations ou communes partenaires, issues de différentes communes du territoire de Beaurepaire,
  - La commission Culture et Patrimoine accordera une attention toute particulière aux projets qui se dérouleront en période creuse, de début octobre à fin avril,
  - La commission Culture et Patrimoine accordera une attention toute particulière aux projets nouveaux
- Modalités d'octroi de la subvention :
  - l'aide de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire consistera en un montant forfaitaire, proposé par la commission Culture Patrimoine et voté en conseil communautaire,
  - le montant n'excédera pas 30 % du budget prévisionnel,
  - dans le budget prévisionnel de chaque projet doit apparaître 5% de fonds propres ou fonds privés (type sponsors),
  - la subvention sera versée à l'association ou à la commune, à l'issue de l'opération, sur présentation d'un bilan moral et financier\*. Le versement de l'aide financière peut se faire de façon fractionnée selon une convention établie ensemble : acompte avant opération, solde à l'issue de l'opération, sur présentation du bilan.

\* Précision concernant le bilan financier : il est demandé de fournir le compte de résultat du projet, attesté par le responsable de l'association, auquel joindre tous les justificatifs des dépenses et recettes (copies de factures, fiches de paies, notes de remboursement de frais, reçus de dons, attestation de recettes...).

**Le Conseil communautaire est invité à en délibérer afin de :**

**Valider** les modalités/critères d'attribution de subvention allouée aux associations

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

\*\*\*

*Sylvie DEZARNAUD quitte la salle et donne pouvoir à Lionel POIPY pour le reste de la séance.*

\*\*\*

## **II- BATIMENTS**

RAPPORTEUR : Jean Paul MONTAGNIER

### **1. Gendarmerie – point d'avancement des travaux**

Point sur l'avancement global des travaux d'extension de la gendarmerie de Beaurepaire au 14 décembre 2015.

- **Partie logements:** les bâtiments sont hors d'eau et hors d'air depuis le 30 novembre 2015

Les travaux d'isolation plâtrerie (faux-plafond doublage cloisons) avec incorporations des fluides secs et humides réalisés à 70%.

L'avancement des travaux est conforme au planning prévisionnel global

- **Partie locaux de service et techniques:** l'ensemble des extensions sont réalisées (Locaux de service

Est et Sud et locaux techniques garages à l'Ouest. Ces bâtiments sont hors d'eau.

La pose des menuiseries extérieures est en cours, les travaux de plâtrerie (enduit plâtre sur mur en briques) ont débutés. La pose des portes sectionnelles sur locaux de garages sont aussi en cours de réalisation.

L'avancement des travaux est conforme au planning prévisionnel global

#### **Planning prévisionnel :**

- **LOGEMENTS:** livraison fin mai 2016 (suivant intervention des services concédés ErDF et GrDF) pour mise en service.
- **LOCAUX DE SERVICE ET TECHNIQUES:**
  - **PHASE 1:** livraison Fin avril : Bureaux à l'Est et déménagement- emménagement partiel des Gendarmes. La partie locaux garages pourra être livrée avant si les conditions météo sont favorables en début d'année

- PHASE 2 : Travaux intérieurs Gendarmerie+ extension locaux Bureaux au Sud :travaux de Fin Avril

2016 à début Juillet 2016 pour

Livraison

PHASE 3 :Travaux intérieurs sur zone de planton audition de début juillet 2016à livraison fin août début septembre 2016 suivant disponibilités des transmissions de la gendarmerie.

INFORMATION

### III- TOURISME

RAPPORTEUR : Mireille BOUVIER remplacée par Christian NUCCI

#### 2. Camping – bilan de la saison 2015

766 personnes contre 583 en 2014.

83 % de touristes français et 17 % de touristes étrangers contre 25 % en 2014.

La durée moyenne de séjour pour les touristes français : 15,3 jours / étrangers 1,95 jours.

Beaucoup de refus pour les 2 mobil-homes déjà réservés entre le 15/07 et le 15/08.

#### **Animations**

140 h d'animations entre avril et août 2015 soit 28h/mois.

En tout 74 % des enfants présents sur le camping ont participé aux activités et une vingtaine d'adultes.

Les deux fêtes de cet été ont bien fonctionné avec deux troupes professionnelles qui se sont chargées de l'animation. Le repas est payé par les campeurs.

Perspectives de travail pour 2016 : information/communication à développer auprès des touristes néerlandais (en baisse cette année).

#### **Recettes du camping**

En 2013 : 37 141,70 €

En 2014 : 48 052,42 € + 807,32 € de taxe de séjour

En 2015 : 43 000 € + 893,72 € de taxe de séjour, avec l'hivernage et des encaissements différés.

Une baisse de recettes due au fait qu'en 2014, des ouvriers avaient séjournés au camping pour un montant de près de 4000 €.

Pour information, le reste à charge, en 2014, entre les dépenses d'investissement et de fonctionnement et les recettes, s'élève à : 11 000 €.

La Taxe de séjour qui concerne les touristes des hébergeurs du territoire de Beaurepaire (hôtels, camping, gîtes, chambre d'hôtes) a été mise en place le 1<sup>er</sup> juin 2014, la perception s'est déroulée durant le premier trimestre 2015 et s'élève à 4605,92 € pour la période du 01/06/2014 au 31/12/2014.

*Stéphanie BOISAUBERT ajoute que les deux mobil homes rencontrent beaucoup de succès et qu'ils sont désormais amortis. Il a été évoqué en bureau l'éventualité d'une réflexion sur un nouvel achat.*

*Le Président informe qu'il sera demandé aux services ainsi qu'à la commission concernée de travailler sur ce sujet.*

INFORMATION

## **IV- ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORTEUR : Christian NUCCI

### **3. Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau**

*Rappel : Le Conseil communautaire avait désigné Gérard BECT comme délégué titulaire à la Commission locale de l'Eau (CLE).*

*Suite à la démission de Monsieur Gérard BECT il est désormais nécessaire de procéder à de nouvelles élections de représentants à cette commission.*

*Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mr BECT et sollicite d'éventuelles candidatures. Mme GUILLAUD LAUZANNE intervient afin de faire connaître la candidature de Mr MIGNOT excusé pour son absence de ce jour.*

**Vu** la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire à la Commission Locale de l'Eau,

**Vu** la démission du membre titulaire,

**Considérant** la nécessité de procéder au remplacement des membres représentants à la Commission Locale de l'Eau,

Se portent candidats :

- Philippe MIGNOT

**Le Conseil communautaire est invité à en délibérer afin de :**

**Désigner** les représentants suivants en remplacement :

- Philippe MIGNOT

**Charger** le Président et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : UNANIMITE

### **4. Convocation des conseils communautaires**

La loi du 13 août 2004 a permis la dématérialisation de la convocation des élus en modifiant l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales (=CGCT), relatif aux modalités de convocation des conseillers municipaux. Cet article énonce : "Toute convocation est faite par le maire.... Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse".

Il ressort de ces dispositions que la transmission des convocations des élus peut se faire non seulement sur des supports papiers mais aussi sous forme dématérialisée pour bénéficier des avancées technologiques.

La légalité de la transmission des convocations par voie dématérialisée est ainsi consacrée, toutefois rien ne vient encadrer les modalités de ces envois électroniques.

En l'absence de précision de la loi, une réponse ministérielle du 21 mai 2009 est venue rappeler qu'il est essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles pour assurer leur information. Il revient donc aux maires en accord avec les conseillers municipaux de définir les modalités de convocations. Toutefois il faut bien garder à l'esprit que les

modalités de la convocation reposent sur le choix du conseiller lui-même. La convocation dématérialisée des élus avec leur accord peut donc aussi bien ce faire via l'envoi d'un courrier électronique qu'avec l'aide d'une plateforme de convocation électronique des élus.

Dans le cas contraire l'envoi papier reste de rigueur.

A noter que pour se prémunir contre d'éventuelles protestations relatives à la convocation des élus, les logiciels « de convocation électronique des élus » apportent une sécurité juridique accrue et garantissent le respect des exigences réglementaires (garantie de la date d'envoi "horodatage", traçabilité des convocations).

S'agissant du rapport préparatoire et des pièces annexes, aucun texte ne cadre leur envoi. Il est possible d'envisager que la communication des pièces annexes à la convocation, peut s'effectuer de la même façon que la convocation elle-même, avec l'accord des intéressés.

*Les membres du Conseil communautaire font part de leur désaccord sur l'envoi des convocations et rapport préparatoire par voie dématérialisée, compte-tenu du nombre important de pages à imprimer.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DEFAVORABLE

## 5. Planning bureaux et conseils communautaires 2016

Bureau : 19h00		Conseil : 20h00	
Lundi 11 janvier	Moissieu sur Dolon	Lundi 25 janvier	Moissieu sur Dolon
Lundi 8 février	Pommier de Beaurepaire	Lundi 22 février	Pommier de Beaurepaire
Lundi 14 mars	Pisieu	Mardi 29 mars	Pisieu
Lundi 11 avril	Primarette	Lundi 25 avril	Primarette
Lundi 9 mai	Revel Tourdan	Lundi 23 mai	Revel Tourdan
Lundi 13 juin	Saint Barthélémy	Lundi 27 juin	Saint Barthélémy
Lundi 11 juillet	Saint Julien de l'Herms	Lundi 25 juillet	Saint Julien de l'Herms
Lundi 12 septembre	Beaurepaire	Lundi 26 septembre	Beaurepaire
Lundi 10 octobre	Bellegarde Poussieu	Lundi 24 octobre	Bellegarde Poussieu
Lundi 7 novembre	Chalon	Lundi 21 novembre	Chalon
Lundi 5 décembre	Cour et Buis	Lundi 19 décembre	Cour et Buis

INFORMATION

## V- INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée au Président de la Communauté de Communes, les décisions prises en vertu de cette délégation, et notamment celles

- concernant les MAPA dont le montant est inférieur à 90 000 € HT doivent faire l'objet d'une information.
- Concernant la conclusion de baux simples tels que bail commercial ou simple location
- Concernant dans la limite de 1 000 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

Présentation des décisions passées en décembre 2015.

**Présentation des MAPA inférieures à 90 000 € HT**

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant HT</b>
1 <sup>er</sup> /12/2015	DECI n°070 Défense incendie – création d’une plateforme incendie à Beaurepaire	8 163,20 € HT GMTP
07/12/2015	DECI n°071 Distribution des calendriers 2016 de la redevance incitative	3 621,60 € HT La Poste
10/12/2015	DECI n°072 Taille des haies du camping	2 110 € HT RIV aménagement
14/12/2015	DECI n°073 Avenant n°2 location gérance Balcon des Alpes à Moissieu sur Dolon	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2016 Aménagement loyers à 250 € HT
15/12/2015	DECI n°074 Etudes hydrogéologiques pour la construction d’une maison de santé pluri professionnelle à Beaurepaire	1 568 € HT IDEAUX
23/12/2015	DECI n°075 Reprise d’un point information à Jarcieu suite à sinistre	3 526 € HT SOLMAZ Kenan

La séance se termine par le verre de l’amitié.